

Conformément à l'article 12, alinéa 2, à l'article 13 et à l'article 18, alinéas 2 et 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les conseillers communaux sont priés de se réunir **lundi, le 26 octobre 2026 à 17:00 heures** dans la « **salle de réunion du conseil communal** » **au Mamer Schloss, 1, Place de l'Indépendance à Mamer** pour évacuer l'ordre du jour suivant :

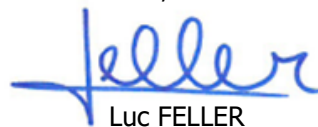
1. Urbanisme et aménagement communal :
 - a) adoption d'un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier », dénommé « rue du Commerce » portant sur des fonds sis à Mamer (article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004) ;
 - b-1) lotissement d'une parcelle, sise à Mamer, rue Josy Barthel, en deux lots (article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004) ;
 - b-2) lotissement de trois parcelles, sises à Mamer, rue Josy Barthel, en deux lots, dont une destinée à la construction (article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004) ;
 - c) approbation d'une convention relative aux travaux accessoires de voirie dans le cadre du lotissement de terrains de sept parcelles, sises à Holzem, route de Mamer ;
 - d) confirmation de la décision de renonciation au droit de préemption prise par le collège des bourgmestre et échevins concernant une parcelle sise à Holzem, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem, sous le n°1602/3, au lieu-dit « bei der Pohlenheck ».
2. Projets et devis :
 - a) 4/520/222100/25007 – Evasement du tuyau de canalisation dans l'avenue Grand-Duc Jean et dans la rue Hireknapp à Capellen ;
 - b) Renouvellement du revêtement synthétique du terrain n°2.
3. Finances communales :
 - a) adoption d'un règlement relatif à l'assainissement des eaux ;
 - b) fixation de l'amende prévue au règlement communal du 26 octobre 2026 relatif à l'assainissement des eaux ;
 - c) fixation de la participation à l'action « Schoulspuerfester-2026/2027 » à 25 € par élève.
4. Actes notariés :
 - a) approbation d'un acte de vente portant sur des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous les numéros 1645/6818 ; 1644/6821 et 1644/8032 au lieu-dit « Beim Kohlestaf » ;
 - b) approbation d'un acte de vente portant sur des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le numéro 1664/8036 au lieu-dit « route de Holzem » et sous le numéro 1664/6803 au lieu-dit « Beim Kohlestaf » ;
 - c) approbation d'un acte de vente portant sur des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le numéro 1628/6843 au lieu-dit « route de Holzem » et sous le numéro 1628/6844 au lieu-dit « Beim Gietgebuesch » ;
 - d) approbation d'un acte de vente portant sur des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le numéro 1622/6861 au lieu-dit « route de Holzem » et sous le numéro 1622/6862 au lieu-dit « Beim Gietgebuesch » ;
 - e) approbation d'un acte de vente portant sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem, sous le numéro 1221/5001 au lieu-dit « route de Capellen ».
5. Commissions consultatives : Nomination d'un membre dans la commission de la Jeunesse.
6. Subsidés extraordinaires : 500,00 € à la Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental « LASEP » à titre de participation financière aux frais de transport des après-midi sportifs.
7. Circulation : confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée de validité supérieure à 72 heures – route d'Arlon à Capellen – Pose de la canalisation des eaux pluviales.
8. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
9. Avis relatif à la proposition de nomination du préposé forestier du triage forestier de Mamer
10. Affaire de personnel : décision relative à l'allocation de cadeaux de départ à la retraite ou à la remise de montres jubilaires pour 20 années de bons et loyaux services.

Mamer, le 20 octobre 2026 (convocation et affichage).

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Nico BONTEMPS
Secrétaire communal



Luc FELLER
Président